

Question de M. Christian Brotcorne au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « le financement de l'aide et de l'accueil des étrangers par les CPAS » (n° 687)

Christian Brotcorne (cdH): Madame la présidente, mes trois questions portent sur le financement des CPAS, la première traitant en particulier de l'aide et de l'accueil des étrangers. On sait que les charges administratives et de personnel liées à ces missions ne sont pas prises en compte dans les subsides octroyés aux CPAS, lesquels prennent aussi en charge les mineurs étrangers non accompagnés (les MENA).

Tout dernièrement, dans sa dernière ou son avant-dernière publication, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a émis une série de considérations, souhaitant notamment que l'État belge finance intégralement cette mission d'aide et d'accueil des étrangers accomplie par les CPAS, de même qu'un remboursement des frais liés à la prise en charge des MENA.

Monsieur le ministre, j'aurais souhaité vous entendre sur la possibilité évoquée de financement par l'État fédéral des missions d'aide et d'accueil des étrangers, remplies aujourd'hui par nos CPAS. Est-il envisageable, dans le même esprit, que la prise en charge des mineurs étrangers non accompagnés, à charge aujourd'hui des CPAS, soit remboursée, en tout ou en partie, par l'État fédéral?

Christian Dupont, ministre: Madame la présidente, monsieur le député, de manière générale, l'État rembourse aux CPAS les frais relatifs à l'aide et à l'accueil des étrangers et des mineurs étrangers non accompagnés.

L'aide leur est octroyée sous forme matérielle lorsqu'il s'agit de demandeurs d'asile. Les structures propres à Fedasil - le centre d'orientation et le centre d'observation -, les accueillent pendant une période d'observa-

tion et d'orientation et les dispatche vers la structure d'accueil la mieux adaptée.

En ce qui concerne ceux qui ne sont pas demandeurs d'asile et qui sont capables de vivre seuls, l'intervention dans les frais de logement est prise en charge par le CPAS. S'il y a une garantie locative à payer, elle est payée par le CPAS. De manière tout à fait générale, l'accueil des étrangers légaux et des MENA est pris en charge par les CPAS. Les frais, y compris médicaux, sont généralement remboursés par l'État.

Il est cependant exact que certains coûts complémentaires et «cachés», si je puis m'exprimer ainsi, sont constants. En effet, le fait pour certaines villes d'avoir sur leur territoire un certain nombre de personnes d'origine étrangère entraîne des charges parfois difficilement quantifiables et objectivables.

Les villes qui accueillent beaucoup d'étrangers sont spécialement aidées via la répartition spéciale d'un «pot commun». On peut songer aussi aux nombreux frais de dossier que les CPAS doivent traiter. Le remboursement est effectif.

Christian Brotcorne (cdH): Monsieur le ministre, comme vous le dites, une série de choses objectivables sont prises en charge ou remboursées. Mais il y a effectivement aussi toute une série d'autres éléments qui sont liés à cet accueil, qui doit être le meilleur possible, ce qui a évidemment un coût pour nos CPAS.

Je pense qu'il faut retenir du souhait qui est émis et, j'imagine, de votre volonté personnelle de permettre d'améliorer les choses, qu'un vrai dialogue puisse se mettre un jour en place entre les autorités représentatives des CPAS et l'État fédéral pour l'ensemble de ces

missions. Et cette remarque vaut également pour mes deux questions qui vont suivre car elles sont dans le même ordre d'idées.

L'incident est clos.

Commission de la santé publique, de l'environnement et du renouveau de la société, mardi 18 décembre 2007 après-midi

Question de M. Christian Brotcorne au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « l'augmentation de l'intervention de l'État dans le revenu d'intégration » (n° 685)

Christian Brotcorne (cdH): Monsieur le ministre, il s'agit ici aussi d'une revendication de l'Union des villes et communes de Wallonie qui constate que l'État fédéral intervient à 50% dans le revenu d'intégration sociale. Or, là où les CPAS ont un nombre important de bénéficiaires – si on peut les appeler comme tels – l'intervention de l'État passe à 60, voire 65%.

Pourtant, on nous expose que les plus petits CPAS, ceux qui ont moins de 500 bénéficiaires, connaissent également des difficultés financières. Dès lors, ils demandent si on ne peut pas majorer l'intervention fédérale dans le revenu d'intégration pour ces communes. Pourquoi pas 55%? Et pourquoi 60 ou 65% pour ceux qui dépassent les 500 bénéficiaires? Mais, à nouveau, tous ces chiffres sont arbitraires.

La dernière revendication de l'Union des villes et communes de Wallonie est beaucoup plus importante en termes budgétaires. Elle voudrait voir l'intervention de l'État atteindre 90%. Monsieur le ministre, cela vous paraît-il raisonnable ou envisageable? Ou en tout cas, est-il possible de tendre vers une majoration de l'intervention de l'État fédéral?

Christian Dupont, ministre: Madame la présidente, pour revenir brièvement à la question précédente, à mon sens, le dialogue avec l'Union des villes et communes, section CPAS, est permanent et constant. Leurs demandes sont d'ailleurs aussi constantes que le dialogue, de même que la réponse.

Elle est budgétaire puisqu'elle tend à faire bénéficier les CPAS qui ont entre 100 et 500 demandeurs d'une augmentation de 5%, ce qui fait 7,5 millions, passer à 90% donnerait 200 millions. Je ne doute pas que mon successeur parviendra à les obtenir dans le prochain budget; en tout cas, je le lui souhaite, mais la somme est énorme.

Par ailleurs, il est sans doute bon qu'il reste une tension entre le remboursement du revenu d'intégration et le remboursement qui se fait à 100% lorsqu'on peut remettre les gens à l'emploi via l'article 60. Voilà une politique active et volontariste de la part des CPAS qui mérite d'être soulignée.

D'ailleurs, votre question me permet de dire qu'on entend souvent dire, tout à fait méchamment, qu'il s'agit d'assistés. Il s'agit de 13 à 14.000 personnes sur les 80.000 que compte le total des bénéficiaires du revenu d'intégration qui sont remis à l'emploi. Ce n'est pas mal du tout. C'est même une des politiques de remise à l'emploi qui fonctionne le mieux. Elle fonctionne certainement parce que les communes profitent d'un incitatif financier, mais aussi parce que les gens se trouvent dans une situation d'assisté dans laquelle ils ne veulent pas rester, quoi qu'en prétende une mauvaise information, pour ne pas dire propagande.

Commission de la santé publique, de l'environnement et du renouveau de la société, mardi 18 décembre 2007 après-midi